

DECINES



HANDBALL CLUB



DECINES  
HANDBALL CLUB

# *LA CHARTE DE L'ENTRAINEUR de Hand-Ball*

DECINES HANDBALL

Créé par :  
Florent VARLAMOS



## Sommaire

1.	Introduction .....	3
2.	Son Esprit .....	3
2.1	Pédagogie de l'entraînement .....	3
2.2	Fair-Play .....	3
3.	Son Attitude.....	4
3.1	Courtoisie.....	4
3.2	Respect.....	4
4.	Ses Missions.....	4
5.1	Projet Sportif.....	4
5.2	Organisation Saison .....	4
5.3	Respect des Horaires .....	4
5.4	Respect des Informations.....	5
5.	Ses Responsabilités .....	5
5.1	Organisations des rencontres .....	5
5.2	Amendes .....	5
5.3	Respect des Equipements et des Joueurs.....	5
6.	Son Lien avec le Club .....	5
6.1	Plan Pédagogique et Sportif .....	5
6.2	Plan Pédagogique et Sportif .....	6
7.	Annexe .....	6

DECINES HANDBALL



## 1. Introduction

La pratique du sport et notamment celle du handball est pour les jeunes un moyen d'épanouir leur personnalité dans les dimensions sociales et sportives (en développant leurs capacités physiques individuelles), mais sans occulter l'objet principal qui est le JEU dans son aspect collectif.

Le respect du jeune est primordial. Ainsi, la recherche de certains résultats peut être occultée, dans certains cas, au profit de celle d'une bonne intégration des jeunes surtout si cette recherche de résultats s'accompagne d'exigences qui dépassent les possibilités physiques ou morales des joueurs.

**En acceptant la responsabilité d'une équipe, l'entraîneur prend conscience de l'esprit du club et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission.**

**Ambassadeur du Club – Educateur – Responsable – Organisateur**

## 2. Son Esprit

### 2.1 Pédagogie de l'entraînement

L'entraîneur veille à ce que chaque jeune sous sa responsabilité reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins. Le temps de jeu est équitablement réparti pour les plus petits et dans les équipes de niveau de compétition inférieur dans une catégorie. Il insuffle à ses joueurs la confiance en eux nécessaire, mais sans sombrer dans l'individualisme ou le mépris des adversaires.

Les exercices proposés sont toujours adaptés à l'âge et aux capacités des joueurs.

Il est attentif aux périodes de vulnérabilité de l'enfant (croissance, santé, événements extérieurs, etc.), et adapte son langage et ses attitudes à l'âge, à la maturité et à la personnalité de l'enfant.

### 2.2 Fair-Play

L'entraîneur inculque à ses joueurs la philosophie du respect des règles, du fair-play sportif; il est attentif à ce que ceux-ci soient respectueux des Arbitres et Officiels, de leurs Adversaires, des autres joueurs des Dirigeants et du matériel.



### 3. Son Attitude

#### 3.1 Courtoisie

L'entraîneur est lui-même courtois, franc et respectueux envers ses partenaires (autres coachs, arbitres, responsables du club, etc.) et envers ses joueurs.

Il ne ridiculise pas et n'agresse jamais ni verbalement ni physiquement un arbitre, un joueur ou toute autre personne (même si quelqu'un a commis une faute ou n'a pas vraiment correspondu aux attentes dans le jeu).

**Il véhicule l'Image du Club et son attitude doit être positive à tous les égards.**

#### 3.2 Respect

L'entraîneur est respectueux du matériel et des installations, veillant à leur bon entretien et à leur utilisation adéquate. Il veille à ce qu'ils ne puissent pas constituer un danger pour les joueurs ou les tiers. Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l'endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre (ballons dans les casiers, panneaux, cônes, cerceaux, etc.)

### 4. Ses Missions

#### 5.1 Projet Sportif

L'entraîneur s'engage à établir le projet sportif de son équipe avec le Responsable Technique. Il fait des bilans réguliers, il a des entretiens individuels avec ses joueurs, il assiste aux réunions d'entraîneurs organisées par le Comité Directeur, il fait un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante, et il s'implique dans l'enrichissement du site Internet par des informations concernant son équipe, afin de participer à l'amélioration du lien nécessaire entre les équipes et à l'esprit de club.

#### 5.2 Organisation Saison

L'entraîneur doit organiser, dès le début de saison, une réunion avec les parents de ses joueurs pour leur expliquer le déroulement de la saison sportive, et trouver le Référent d'équipe (s'il n'est pas encore connu) qui l'aide ensuite dans les tâches organisationnelles et administratives, relationnelles, et liées à la communication (compte-rendu de matchs, photos, bilans intermédiaires, etc.).

#### 5.3 Respect des Horaires

L'entraîneur s'engage à se mettre à la disposition du club de l'année sportive en cours, aux fins de prodiguer le niveau quantitatif d'entraînements prévu par la direction du club en début d'année, et de coacher tout match officiel ou amical selon le programme mis en place par le club. En cas d'empêchement, il prendra les mesures nécessaires à son remplacement par un collègue disponible !

Création : Florent VARLAMOS



## 5.4 Respect des Informations

L'entraîneur s'implique dans la diffusion des informations transmises par le club et participera selon ses possibilités aux événements festifs (Tournois, Fête annuelle...).

## 5. Ses Responsabilités

### 5.1 Organisations des rencontres

L'entraîneur est responsable de l'organisation des rencontres, officielles et amicales, (convocations, couleur appropriée des maillots, tenue de la table de marque, arbitrage, trajets des déplacements) et il devra transmettre les résultats des matchs officiels par internet (un ordinateur est mis à disposition au club House) ou téléphone ainsi que déposer la feuille de match au club house (un bac est prévu à cet effet) ou l'envoyer directement et transmettre ces résultats au webmaster (webmaster@bfchl.fr) pour alimenter le site Internet.

### 5.2 Amendes

L'entraîneur est responsable des amendes infligées au Club au cours de ses rencontres, ainsi que de la perte de ballons, d'équipements ou de dégradation de matériel causés par lui-même ou par ses joueurs. Il s'engage à restituer au responsable des équipements, dès la fin des championnats, le sac avec le jeu de maillots, ainsi que tout autre équipement qui lui aura été prêté par le club.

### 5.3 Respect des Equipements et des Joueurs

L'entraîneur s'assurera de la bonne tenue vestimentaire de ses joueurs (maillots, shorts, chaussures ne servant qu'au handball, absence de bijoux ou montres, etc.), de la conformité des licences. Dès fin septembre aucun joueur ne pourra participer aux entraînements ni aux matchs si sa licence n'est pas validée.

La responsabilité civile et pénale de l'entraîneur étant engagée en cas d'accident.

## 6. Son Lien avec le Club

### 6.1 Plan Pédagogique et Sportif

L'entraîneur aura à cœur d'œuvrer à son perfectionnement sur le plan sportif, mental et pédagogique en s'informant des nouvelles techniques, en acquérant de nouvelles connaissances. Il s'engage à suivre une formation minimale en vue d'obtenir les diplômes OBLIGATOIRES pour les saisons futures.



## 6.2 Plan Pédagogique et Sportif

L'entraîneur d'une équipe du Handball Club de Décines rend cette activité **PRIORITAIRE** par rapport à toute autre activité exercée dans un autre club, y compris celle d'entraîneur ou de joueur, et fait preuve de loyauté à l'égard du club, en s'employant à mettre en œuvre les directives sportives et administratives émanant du Responsable de Filière.

## 7. Annexe

	Maillot	Rendu Maillot	Commentaire
Equipe :			
Entraîneur :			
Entraîneur adjoint :			
Joueur 01 :			
Joueur 02 :			
Joueur 03 :			
Joueur 04 :			
Joueur 05 :			
Joueur 06 :			
Joueur 07 :			
Joueur 08 :			
Joueur 09 :			
Joueur 10 :			
Joueur 11 :			
Joueur 12 :			



Joueur 13 :			
Joueur 14 :			
Joueur 15 :			
Joueur 16 :			
Joueur 17 :			
Joueur 18 :			
Joueur 20 :			

Visa Membre du Bureau

Visa Entraineur

DECINES HAND-BALL